

# Première campagne de dératisation : les dates 2024

 [siarp.fr/premiere-campagne-de-deratisation-les-dates-2024](https://siarp.fr/premiere-campagne-de-deratisation-les-dates-2024)

18 avril 2024



Du 2 mai au 23 juillet 2024, le SIARP organise sa première campagne de dératisation sur 2024 avec son prestataire, l'entreprise NC3D, située à Boisemont (Val-d'Oise). Ces campagnes annuelles ou biannuelles selon la taille des communes (avec ré-intervention possible en cas de signalement) ont pour objectif de limiter la présence des nuisibles dans les réseaux d'assainissement, mais pas de les éradiquer.

## Planning de la 1ère campagne de dératisation

Retrouvez ici toutes les dates d'intervention de l'entreprise NC3D sur les communes du territoire du SIARP.

### MAI

- **2 mai** : Ableiges, Corneilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne
- **3 mai** : Cléry-en-Vexin
- **6 mai** : Aavernes, Commeny
- **7 mai** : Ennery
- **10 mai** : Boissy-l'Aillerie
- **13 mai** : Brigancourt, Chars
- **14 mai** : Condécourt, Frémainville, Frémécourt, Us-en-Vexin, Vigny
- **15 mai** : Epiais-Rhus, Génicourt, Grisy-les-Plâtres
- **16 mai** : Hérouville-en-Vexin, Livilliers, Nucourt
- **17 mai** : Seraincourt

- **21 mai** : Longuesse, Sagy, Santeuil
- **22 et 23 mai** : Marines
- **24 mai** : Le Perchay, Montgeroult

## **JUIN**

- **3 juin** : Boisemont, Puisseux-Pontoise
- **4 au 6 juin** : Menucourt
- **7, 10 et 11 juin** : Courdimanche
- **12 au 14, 17 juin** : Vauréal
- **18 au 21 juin** : Jouy-le-Moutier
- **24 au 26 juin** : Éragny-sur-Oise
- **27 et 28 juin** : Osny

## **JUILLET**

- **1<sup>er</sup> au 4 juillet** : Saint-Ouen-l'Aumône
- **8 juillet** : Neuville-sur-Oise
- **9 au 11, 15 juillet** : Pontoise
- **16 au 19, 22 juillet** : Cergy
- **23 juillet** : Maurecourt

## **La dératisation, c'est l'affaire de tous !**

---

Afin de limiter les nuisances véhiculées par les rongeurs (nuisances sanitaires, économiques, sonores, ...), il est important de mener des luttes collectives, simultanées, répétées et larges. Que ce soit bien sûr le SIARP pour l'entretien de ses ouvrages, mais aussi les collectivités et/ou leurs administrés (particuliers) sur les espaces publics et privés.

Article 119 du Règlement sanitaire départemental - Rongeurs Les propriétaires d'immeubles ou établissements privés, les directeurs d'établissements publics doivent prendre toutes mesures pour éviter l'introduction des rongeurs et tenir constamment en bon état d'entretien les dispositifs de protection ainsi mis en place.

## **Des gestes simples au service de tous**

---

La surpopulation des rats n'est pas une fatalité. Leur prolifération est bien souvent due aux déchets alimentaires, trop souvent accessibles pour eux sur la voie publique, à proximité des habitations. Ayons le geste citoyen, c'est de notre responsabilité.

- **Cacher la nourriture**

- Conservez toute votre nourriture dans des contenants étanches.
- Ne laissez pas dehors, au sol, de la nourriture destinée aux chats errants, aux oiseaux ou tout autre animal.

- **Surveiller vos déchets**

- Jetez les ordures dans des sacs hermétiques avant de les placer dans les bonnes poubelles.
- Ne pas mettre certains déchets alimentaires (viande, pain, céréales...) dans les composteurs de jardin.
- Désinfecter régulièrement les conteneurs (une fois par mois) afin de les maintenir propres.
- Assurez-vous que les conteneurs sont en bon état (absence de trous). Privilégiez des poubelles en plastique dur ou en métal.
- Refermez systématiquement le couvercle des conteneurs.
- Sortez vos poubelles peu de temps avant la collecte et rangez-les dès que possible. Les laisser dehors toute la nuit attire les rats.
- Si possible, rangez vos conteneurs dans un local clos et aéré.

- **Entretenir ses abords**

- Veillez à un entretien régulier des cours extérieurs et intérieurs, caves, locaux à poubelles, vides sanitaires... car tous détritiques, quelle que soit leur nature, sont propices au développement des rats.
- Éliminez les points d'entrées des rongeurs : colmatez fissures, trous des fondations, murs, planchers, sous les portes et autour des fenêtres car les rats se peuvent se faufiler dans de petits interstices.
- Éliminez les sites propices à la nidification et au développement des rongeurs : déchets alimentaires, eaux stagnantes ou canalisations fuyardes, encombrants accumulés...
- Entretenez votre jardin car les terriers des rats sont souvent cachés sous les buissons et les plantes. Évitez les plantations denses le long des murs extérieures, ne stockez pas vos déchets verts en tas, déracinez la végétation autour d'un terrier repéré.

- **Repérer les traces de leur présence**

- Balayez les excréments et nettoyez les traces. Lavez toute la zone avec une solution d'eau et d'eau de javel de faible concentration.
- Parlez-en à vos voisins et faites le ménage ensemble pour éviter que les rongeurs passent d'une maison à l'autre.

Si vous trouvez un rat mort, quelques précautions s'imposent : ne le touchez pas, ramassez-le avec des gants et à l'aide d'une pince, jetez-le dans un sac poubelle double qu'il faut refermer avant de le déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères.